

## En direct du terrain

► ► ► **interview** ◀

**Ludovic Bustos, Vice-Président de GRENOBLE-ALPES METROPOLE.**

Gestion des espaces publics / voiries. Maire de Poisat.



### Que fait la métropole en matière de voirie ? Depuis quand ?

La métropole est compétente en matière de voirie depuis 2015 pour les voiries communales et depuis 2017 sur les voiries ex départementales implantées sur le périmètre métropolitain.

Soit en tout plus de 2 000 km de voiries à entretenir, sécuriser ou réaménager selon les cas et les projets. Bien évidemment cela se fait en étroite collaboration avec les communes.

Toutes les voiries publiques concernent désormais l'espace public métropolitain.

La compétence voirie englobe la charge, l'entretien et le renouvellement des ouvrages d'art (il y en a plus de 1 200) des arbres d'alignement (il y en a plus de 33 000) des panneaux de signalisation ainsi que des feux tricolores (il y en a plus de 500.)

### Quelles sont les compétences des communes dans le domaine ? Celles de l'Etat ?

Les communes ont gardé les voiries implantées sur le domaine privé communal. L'Etat a gardé les routes nationales et certains ouvrages d'art structurant... notamment ceux qui franchissent les autoroutes.

### En quoi consiste le guide pour l'aménagement de l'espace public et de la voirie ?

Le guide des espaces publics et de la voirie a été réalisé pour que nous puissions avoir une culture commune et un regard commun sur l'évolution des espaces publics désormais métropolitains. Chaque commune avait auparavant une vision de l'espace public qui lui était propre mais qui ne pouvait pas forcément se dupliquer à l'échelle des 49 communes. Après un long travail, avec les élus communaux qui ont bien voulu s'impliquer, nous avons édité, en interne, un guide qui je l'espère, permettra à chacun d'avoir un socle commun et des repères dans l'élaboration des projets futurs. Ce guide tient compte de notre volonté d'avoir une vision moins "routière" qu'auparavant et plus "environnementalement responsable", notre volonté de partager et favoriser le partage des espaces publics pour tous

les modes de déplacement et surtout... notre volonté de réaliser de belles choses avec moins d'argent car les contraintes budgétaires sont bien là. C'est le fameux "faire mieux avec moins"...

### N'a-t-on pas perdu en proximité avec les habitants ?

Je dirai non... si les communes jouent le jeu du relais des informations, si elles font preuve de pédagogie envers les habitants et si elles ont une réelle envie de collaboration. La métropole fait beaucoup pour la proximité. Nous essayons d'être réactifs à chaque interpellation. Si le couple commune / métropole marche, la proximité en sort gagnante. Cela a un peu pris du temps au début du mandat, car nous étions dans une phase d'organisation de la compétence. Nous devons tenir compte des enjeux de proximité car c'est une demande forte et légitime des communes. Étant moi-même Maire d'une petite commune j'en connais l'importance.

La métropole ne peut se faire sans l'adhésion des communes et l'enjeu d'une bonne proximité sera un témoignage de notre réussite commune.

### Quels avantages pour quels enjeux ?

L'harmonisation des réseaux routiers est un avantage considérable.

Permettre à un vaste territoire d'avoir les mêmes pratiques... donc une certaine égalité de traitement est un atout non négligeable.

Enfin, et c'est pour moi le plus important, la Métropole, par sa force, par ses compétences et par son ingénierie peut assurer une sécurité des usagers et citoyens.

Nous avons été touchés assez fortement par les intempéries de l'hiver dernier avec des glissements de terrain, des routes endommagées, des ponts tombés... La métropole a été réactive et à la hauteur des événements pour rétablir la sécurité des gens. Une commune seule n'aurait pas pu avoir de tels résultats. C'est cela qu'il faut souligner, c'est cela qui fait sens.

## Chronovélo

Les travaux se poursuivent. Ce nouveau parcours aménagé entre Meylan et Grenoble et passant par la Tronche permettra de circuler à vélo confortablement et en sécurité. Les travaux sont presque terminés, hors signalétique au sol, entre La Carronnerie et La Mairie. D'ici février ou mars 2019, la partie allant à Maupertuis sera réalisée. Le tronçon entre le passage Ricou (sous la voie express) et Grenoble (Chavant) le long de la voie express sera réalisé mi-2019. Un des élus du groupe AIMEYLAN est intervenu pour signaler que pendant la réalisation des travaux, les cyclistes étaient déviés sur la chaussée au milieu des voitures sans signalisation particulière. Vraiment dangereux !



## Une nouvelle crèche à Meylan ?



Au conseil municipal du 24 septembre 2018, les élus de la majorité ont fait adopter une délibération autorisant l'acquisition par la commune de locaux au sein d'un nouveau programme de bureaux "High Valley" situé Chemin des Clos à Inovalée pour la somme de 1,7 M d'€.

Ce sont 671 m<sup>2</sup> de bureaux et 240 m<sup>2</sup> de jardin qui vont être acquis et que l'exécutif a décidé de transformer en crèche. Pas pour augmenter l'offre de places en crèche sur la commune malgré une liste d'attente importante. Cette nouvelle crèche accueillera, avec un nombre de places identique, les enfants des crèches des Fauvettes et des Tamiers situées dans le quartier des Béalières qui seront fermées. Les élus ont avancé comme raison à la fermeture de ces deux crèches (une vingtaine de places chacune) des problèmes de sécurité et de conditions de travail pour le personnel. Soit.

Mais pourquoi tant de précipitation ? Ces locaux destinés à accueillir des activités tertiaires ne semblent pas des plus adaptés pour être convertis en une structure petite enfance. De même l'implantation un peu excentrée par rapport au quartier des Béalières nécessitera des déplacements en voiture pour les familles. De notre point de vue, une étude prospective englobant l'ensemble de l'offre petite enfance sur la commune aurait dû être au préalable menée avant toute décision. A défaut, en parallèle du projet High Valley, d'autres localisations auraient pu être envisagées et chiffrées (bâtiment de Bérivière qui était une crèche à l'origine, nouvelle implantation à la faveur de l'aménagement du quartier Malacher Nord). Les travaux d'aménagement sont pour l'instant chiffrés à 800 000 € portant la facture totale à 2,5 M d'€. Seule bonne nouvelle, l'abandon du projet de grande crèche dans l'ex-école des Buclos en zone inondable.

Dossier à suivre.

1, imp des Saraméjous  
38240 Meylan  
ISSN 1243-7530  
[www.meydia.org](http://www.meydia.org)

**meydia**

Directeur de la publication

## Soutenez MeyDIA

Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA

J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom :

Adresse :

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à A. Rousseau, 18 chemin des Buisses 38240 Meylan

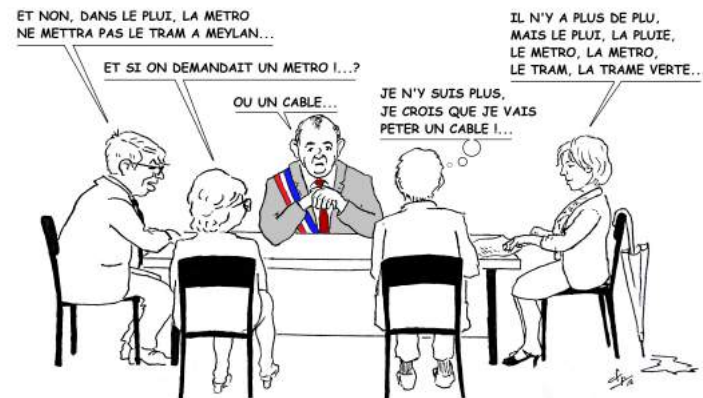
► ► ► **en bref** ◀

**meydia**  
journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet [www.meydia.org](http://www.meydia.org)

► ► ► **démocratie** ◀

## La Métro : mode d'emploi



**B**eaucoup de Meylanais ne savent pas vraiment ce qu'est la Metro, à quoi elle sert, quelles sont ses missions...

Il est vrai que la majorité municipale n'a fait aucun effort de pédagogie envers les habitants pour rendre accessibles, au plus grand nombre, l'organisation et le fonctionnement de la Metro. Pire, ces mêmes élus se défont systématiquement face aux problèmes "ce n'est pas nous, c'est la Metro"... Alors que les grands dossiers du moment engageant l'avenir de la commune appelleraient un travail de collaboration constructive avec les autres élus de la Metro, nos élus continuent à fonctionner repliés sur la commune, trop habitués sans doute au fonctionnement clientéliste qui a prévalu tant d'années dans notre commune...

Ce journal de MeyDIA consacre donc son dossier à la Metro. Vous y

trouverez, je l'espère, des éléments d'information et de réflexion.

En fin de journal, nous abordons l'actualité de la commune : le projet d'implantation d'une crèche de 40 places dans des locaux de bureaux, à Inovalée. Un projet trop peu réfléchi, à notre sens, et relativement coûteux, malheureusement à l'image de beaucoup d'autres dossiers de la commune.

Et nous consacrons une brève aux travaux de la Chronovélo dont la réalisation devrait se terminer au premier trimestre 2019. Là encore, nous déplorons le manque d'implication, pour ne pas dire l'absence, de la majorité municipale sur ce sujet.

J'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous en 2019 !

Bien à vous

Philippe Schaar  
Président

# Les dossiers de la commune

la métropole

## GRENOBLEALPESMÉTROPOLE

### Les métropoles en France

La métropole est un ensemble de communes attenantes réunies autour d'une grande ville. Le territoire obtenu doit compter plus de 400 000 habitants et faire partie d'une aire urbaine (c'est-à-dire ville + banlieue + zone péri-urbaine) de plus de 650 000 habitants.

Issues de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 puis des dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam de 2014), sur le plan juridique, il s'agit de ce qu'on appelle un **Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)** : c'est, en quelque sorte, une méga-communauté de communes.

Au 1er janvier 2018, la France comptait 21 métropoles (dont deux à statut particulier, Paris et Marseille).

### Quelques dates pour se repérer

- 1973 : Fondation du SIEPARG (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Programmation et d'Aménagement de la région Grenobloise) qui réunit 23 communes (dont Meylan) et 360 000 habitants. Fondation du SMTIC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise)
- 1994 : Naissance de la communauté de communes de la région grenobloise
- 1996 : La communauté de communes prend le nom de Grenoble-Alpes Métropole.
- 2000 : Grenoble-Alpes Métropole adopte le statut de communauté d'agglomération. Elle regroupe 23 communes.
- 2004 : Grenoble-Alpes Métropole s'agrandit à 27 communes
- 2014 : Fusion de 2 communautés de communes (Balcon sud de Chartreuse et Sud Grenoblois) et de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole : Grenoble-Alpes-Métropole comprend désormais 49 communes
- 2015 : Grenoble-Alpes Métropole prend le statut de métropole au 1er janvier. Elle rassemble désormais 450 000 habitants.

### Quelles missions ?

De nombreuses missions, autrefois apanage des communes, sont désormais celles de la Métro qui assure à présent l'aménagement du territoire, la gestion des services d'intérêts collectifs (eau, déchets...), l'habitat, le développement économique, la protection de l'environnement, le cadre de vie...

#### L'aménagement du territoire



La Métro vote les documents d'urbanisme tels que le SCOT (schéma de cohérence territoriale), le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Elle a compétence pour l'organisation des transports en commun, et plus généralement de la mobilité (exemple : les pistes cyclables) à travers le PDU (Plan de Déplacement Urbain). La Métropole est responsable de l'ensemble des routes et voies de déplacements (y compris les rues piétonnes, les zones 30 km/h et les chemins longeant ou traversant les parcs) sur les 49 communes de son territoire.

#### L'habitat

La Métro mène une politique du logement sur son territoire via notamment son Programme Local de l'Habitat (PLH). Elle subventionne le logement social et mène des actions en faveur de l'amélioration du parc immobilier (résorption notamment du logement insalubre).

#### Développement et aménagement économique, social et culturel

La Métro crée et gère les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques. Elle aménage des équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain (comme par exemple la patinoire Polesud en 2001, le stade des Alpes en 2008).



L'Hexagone, équipement métropolitain depuis janvier 2018

#### Cohésion sociale et urbaine

La Métro développe une politique de la ville à travers des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès aux droits, de développement local et d'insertion économique.

#### Services d'intérêt collectif

La Métro a notamment en charge les réseaux d'assainissement et d'eau potable, la gestion des déchets ménagers, les abattoirs et le service public de défense contre l'incendie

#### Protection de l'environnement

La Métro est partenaire du plan territorial "Air Énergie Climat" qui regroupe l'ensemble des mesures à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne des habitants. Elle a également élaboré un plan de prévention de l'exposition au bruit.

### En pratique : un petit tableau pour s'y retrouver

Compétence	Commune	Métropole
Urbanisme		✓
Transports en commun		✓
Voiries (dont pistes cyclables)		✓
Déchets		✓
Eau et assainissement		✓
Economie		✓
Eclairage public	✓	
Ecoles	✓	
Piscines	✓	
Bibliothèques	✓	
Propreté urbaine	✓	
Fleurissement	✓	
Déneigement	✓	

#### Pratique

Le signalement d'un problème relevant de la Métro et concernant le mobilier urbain, la chaussée et les trottoirs, la signalétique (ex feu tricolore défectueux, panneau manquant) peut être fait en ligne sur le site de la Métro ([www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)) ou par téléphone au 0 800 500 027.

### L'avis de MeyDIA

#### L'intérêt d'une métropole



Les métropoles s'inscrivent dans l'effort de décentralisation entrepris en France. En jeu : la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens. Une métropole ambitieuse à la fois de gérer des problèmes d'ampleur et d'être à taille humaine pour rester connectée avec ses administrés. Elle est censée être moins en proie aux problématiques politiciennes locales et donc plus pragmatique. Elle doit permettre de gagner en technicité avec des services étoffés et professionnalisés au service de toutes les communes, les grandes comme les petites. Enfin elle porte aussi un enjeu très fort de solidarité entre les communes du territoire.

#### Enjeux pour l'avenir

Néanmoins nombre de questions demeurent.

##### Un enjeu de financement

Aux coûts engendrés par la création d'une structure inévitablement plus lourde et hiérarchisée (pour Grenoble-Alpes-Métropole environ 1 700 agents) s'ajoutent des coûts de transfert de compétences à la Métropole. Des doublons de certaines fonctions sont inévitables, surtout au début. Fera-t-on réellement des économies à l'avenir, que ce soit à la Méro ou dans les communes ?

##### Un enjeu géographique

Le risque est l'éloignement entre les décisions prises dans les services administratifs et les habitants, qui, de ce fait, peuvent avoir le sentiment de ne plus être informés ni d'avoir d'interlocuteur de proximité.

##### Un enjeu de transparence

Bien difficile pour le citoyen de comprendre le budget de sa commune et celui de la Métropole compte-tenu de la complexité des questions de répartition de financements entre les deux, Métropole et commune. Qui connaît le montant des attributions de compensation ou de la dotation de solidarité communautaire reversées aux communes membres ?

##### L'enjeu de la gouvernance

Les débats manquent parfois de sérénité à la Métro... Les petites communes y sont surreprésentées, certains maires peuvent s'estimer lésés, etc. Du coup, certaines décisions mettent beaucoup de temps à être prises, ou sont repoussées.

##### L'enjeu démocratique.

La démocratie, c'est d'abord la démocratie locale, la participation des habitants à la vie du territoire dans lequel ils vivent. Dans l'organisation traditionnelle de la France, la participation élevée aux élections municipales en témoigne. "C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science : elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir". (Alexis de Tocqueville)

Alors comment articuler démocratie communale et métropolitaine ? En 2014, aux élections municipales, les habitants de la Métro ont élu les conseillers communautaires fléchés à l'aide d'un même bulletin de vote. Ne devrait-on pas opter pour une élection au suffrage universel direct des élus qui représenteront les communes au conseil communautaire ? Ceux qui s'y opposent mettent en avant que la seule légitimité locale est celle des maires. Pourtant aucun maire n'est élu sur un programme qui dépasse les limites de sa commune !

Il semblerait normal qu'en 2020, les citoyens puissent élire leur exécutif municipal et leurs conseillers au suffrage universel direct. Nous ne pouvons exercer notre responsabilité de citoyen que si nous comprenons le rôle des élus et que si nous avons le sentiment que nous aurons la possibilité d'évaluer leur action.